

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 24\_03\_42\_DEL\_FIN\_MARCHE\_MODUL\_LASUBERAIE

Séance du **30 avril 2024**

Convocation du **24 avril 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le **24/04/2024**, s'est réuni à **18h00** au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Présents : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : **6**

Procurations : **6**

Mandants	Mandataires
Uriel BASMAN	Hervé CAZENOVE
Esther GARCIA	Jean-Claude FAUCON
Anne LECLERCQ	Sylvain RICCIARDI-BRAEM
Jean-Christophe BOUSQUET	Stéphane GRAU
Dominique NOËL	Patrick FRANCES
Rose-Marie QUINTANA	Catherine PEYTAVI

Secrétaire de séance : **Stéphanie Puigbert**

Objet : **Lancement du marché de fournitures courantes et de services de bâtiments modulaires**

Rapporteur : **François Comes**

**Où l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note synthèse**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**Par 29 voix POUR 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

**DECIDE**

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 2022.1.14 du 29 mars 2022 portant règlement intérieur des marchés publics,

**D'approuver** le lancement du marché de fournitures courantes et de services location et installation temporaire de bâtiments modulaires pour l'école élémentaire « La Suberaie » tel qu'exposé dans le rapport présenté en séance et annexé à la présente.

**De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération qui pourra signer tous les actes et documents nécessaires.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

La Secrétaire de séance,

Stéphanie PUIGBERT



Le Président de séance,

Jean-Claude FAUCON



Ordre du jour n° 20      Rapport n° 24\_03\_42\_DEL\_FIN\_MARCHE\_MODUL\_LASUBERAIE      Rapporteur : **François Comes**  
Séance du Conseil Municipal du **30 avril 2024**  
*N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales valant note explicative de synthèse*  
Objet : **Lancement du marché de fournitures courantes et de services de bâtiments modulaires**

Dans le cadre de travaux de rénovation thermique et énergétique d'une durée estimée de 12 mois de l'école élémentaire la Suberaie, il est nécessaire de transférer l'ensemble des élèves et enseignants représentant un effectif de 310 personnes dans des structures d'accueil adaptées afin d'assurer la sécurité et le confort durant cette période.

Pour cela, il est envisagé l'implantation de bâtiments modulaires à la location sur une parcelle communale d'environ 1 500 m<sup>2</sup> située au complexe des Echards, avenue du Stade au Boulou.

Le terrain se situe à l'intérieur du complexe sportif, facile d'accès, clos et sécurisé, d'une surface plane en enrobé monocouche entièrement adaptée à l'accueil de ce type de structure temporaire.

Le marché public a pour objet la location de bâtiments modulaires à compter du mois de Juillet 2024 et jusqu'au mois de Juillet 2025 avec livraison, installation et désinstallation.

La prestation comprendra la location de :

- 14 modules salle de classe
- 1 module sanitaire.

Pour ce faire, la commune a convenu d'établir une procédure formalisée relative à la location et l'installation temporaire de bâtiments modulaires pour l'école élémentaire « La Suberaie ».

La présente consultation relève d'une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert dans les conditions prévues aux articles L.2161-2, R.2161-3 2° à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le montant estimatif du Marché Public est de : 300 000.00 € H.T. soit 360 000.00 € T.T.C.

Il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et d'en délibérer.

Le Président de séance,

Jean-Claude FAUCON

